



Communauté de Communes de  
Sézanne Sud-Ouest Marnais

## PROCÈS-VERBAL BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024

L'an 2024, le 16 septembre à 19h00, le bureau communautaire de la Communauté de communes de Sézanne - Sud-Ouest Marnais s'est réuni en son lieu de séance habituel, sous la présidence de Monsieur LAURENT Cyril, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit ou par voie électronique aux membres du bureau communautaire le 04/09/2024.

**Présents** : M. LAURENT Cyril, Président, M. BATONNET Jean-Luc, Mme CABARTIER Karine, Mme CAIN Patricia, Mme CARTON Dany, M. COUTENCEAU Nicolas, M. DUFOUR Olivier, M. ESPINASSE Frédéric, M. FESSARD Noël, M. GERLOT Yves, M. HEWAK Sacha, Mme LASSEAUX Annick, M. MARTIN Bruno, M. POUZIER Claude, M. THUILLIER Jean-François, M. VALENTIN Patrice

**Suppléants** :

**Excusés** : Mme BRIER Angélique, M. CACCIA Jean-Paul, M. LAHAYE José, M. ORCIN Frédéric

**Excusés ayant donné procuration** : Mme COULON Annie à M. ESPINASSE Frédéric, M. DUPONT Thierry à M. FESSARD Noël, M. GOMES DE PINHO Daniel à M. MARTIN Bruno, Mme LEROY Brigitte à M. DUFOUR Olivier

**Absents** : M. AGRAPART Jean, M. BASSAC Benoît, M. BENOIST Jean-Louis, M. GRUAT Cyrille, M. LEGLANTIER Jean-Christophe, Mme ROYER Patricia

**A été nommé(e) secrétaire de séance** : Mme CARTON Dany

### POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 24 juin 2024.

Monsieur le Président, en l'absence de questions, soumet le procès-verbal au vote.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
30	16	20
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 20		
Contre : 0		
Abstention : 0		

## BC2024\_010 Dépôt d'une déclaration préalable verrière espace jeunes à Sézanne

Dans le cadre de sa compétence périscolaire et extrascolaire, la CCSSOM assure l'entretien du bâtiment dénommé Espace Jeunes à Sézanne.

À ce titre, il a été budgété pour l'exercice 2024, la réfection de la toiture de la verrière et la suppression du store.

Afin de réaliser ces travaux, il est nécessaire de déposer une déclaration préalable au titre du code de l'urbanisme.

Le Bureau communautaire, compétent pour cette action, doit autoriser Monsieur le Président à signer et déposer la déclaration préalable auprès de la commune de Sézanne sur laquelle le bien est situé.

Vu la délibération D2020-0060 du 20 juillet 2020, donnant délégation au bureau communautaire pour le dépôt des autorisations d'urbanisme ;

Considérant que la CCSSOM doit procéder à des travaux sur la verrière de l'Espace Jeunes de Sézanne ;

Considérant qu'il est nécessaire de déposer une déclaration préalable auprès de la commune de Sézanne ;

Après avoir entendu l'exposé de M. Noël FESSARD, vice-président, en charge du patrimoine communautaire, du foncier et des travaux

Et après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité

### DECIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer et déposer une déclaration préalable en mairie de Sézanne.

Monsieur le Président, en l'absence de questions, soumet la délibération au vote.

Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
30	16	20
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 20		
Contre : 0		
Abstention : 0		

## BC2024\_011 Dépôt d'une déclaration préalable médiathèque de Sézanne

Dans le cadre de sa compétence construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, la CCSSOM assure l'entretien de la médiathèque de Sézanne.

À ce titre, il a été budgété pour l'exercice 2024, la pose d'un film isolant sur la véranda du bâtiment afin de le protéger de la chaleur.

Afin de réaliser ces travaux, il est nécessaire de déposer une déclaration préalable au titre du code de l'urbanisme.

Le Bureau communautaire, compétent pour cette action, doit autoriser Monsieur le Président à signer et déposer la déclaration préalable auprès de la commune de Sézanne sur laquelle le bien est situé.

Vu la délibération D2020-0060 du 20 juillet 2020, donnant délégation au bureau communautaire pour le dépôt des autorisations d'urbanisme ;

Considérant que la CCSSOM doit procéder à la pose d'un film sur la véranda de la médiathèque de Sézanne ;

Considérant qu'il est nécessaire de déposer une déclaration préalable auprès de la commune de Sézanne ;

Après avoir entendu l'exposé de M. Noël FESSARD, vice-président, en charge du patrimoine communautaire, du foncier et des travaux

Et après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité

### DECIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer et déposer une déclaration préalable en mairie de Sézanne.

Monsieur le Président, en l'absence de questions, soumet la délibération au vote.

Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
30	16	20
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 20		
Contre : 0		
Abstention : 0		

## QUESTIONS DIVERSES

### **Ecole maternelle de la ZAC Saint Pierre**

Le Président souhaite faire un retour sur ce dossier très sensible depuis la fin de l'année scolaire 2023-2024. A la rentrée, l'inspection a fait le choix de déplacer les enseignantes et nous avons fait de même avec les ATSEM. L'idée étant d'avoir un climat apaisé. Malgré tout, ce dernier n'est pas redevenu serein. Le personnel est globalement en arrêt. Le couple concerné vient à l'école matin, midi et soir puisque leur fille y est encore scolarisée et nous n'avons aucune solution pour changer cela.

Le Président précise qu'il est en contact très étroit avec l'inspection académique et pour rappel, sont convoqué au tribunal correctionnel en février 2025, le couple, les enseignantes et les ATSEM.

### **Marché fournitures scolaires**

Le Président rappelle que les livraisons ont cessé en mars 2024. Depuis, nous avons été patients, nous avons relancé de multiples fois, soucieux de préserver nos bonnes relations avec ce commerce local et de lui donner la possibilité de trouver une solution. Mais, à la veille de la rentrée, après mise demeure, force a été de constater que nous n'aurons jamais les livraisons à temps pour la rentrée.

Aussi le marché a été résilié en bonne et due forme et une solution alternative a été trouvée pour assurer l'arrivée des stocks tant attendus. Sacha Hewak, maire de Sézanne, précise que le responsable fait un réel déni de faillite.

### **Détérioration de voirie à cause des méthaniseurs**

Cela fait des mois que l'on parle du risque qui est désormais très avéré. A défaut d'une convention préalable, telle que prévue initialement, nous allons proposer une autre procédure : convention de remise en état, avec constat d'huissier. Le Président déplore que la parole donnée n'ait pas été tenue.

### **Territoires d'industrie**

Le Président rappelle que nous sommes rattachés au bassin de Romilly sur cette question qui avance bien, après que l'on ait su que nous ne pouvions ni nous rattacher à Epernay ni à la Brie Champenoise. Il précise qu'il a proposé au sous-préfet de Nogent que celui de l'arrondissement d'Epernay soit aussi associé au comité de pilotage, ce qui a été accepté. Il y a eu plusieurs comités de pilotage. Comme convenu, le chargé de mission a fait un diagnostic de territoire cet été, avec notre référente de Marne Développement. Il en résulte une belle dynamique d'ensemble avec des projets partagés envisageables (photovoltaïques et décarbonation). Une présentation sera prochainement faite à ce sujet.

### **Blablacar Daily**

Suite à la prise de compétence mobilité, une réflexion sur le covoiturage a été lancée et soutenue par le PETR. Il est question de souscrire pour un an un contrat expérimental avec Blablacar Daily, déclinaison locale de l'appli bien connue sur les trajets quotidiens, particulièrement domicile / travail.

Le lancement de cette application repose sur un accompagnement financier des collectivités pour inciter à la fois les conducteurs et les passagers. Deux options sont présentées et le choix se porte sur l'option 1 qui à ce jour est celle choisie par l'agglomération d'Epernay, avec laquelle nous avons des interactions. Le Président souligne que c'est un beau projet dans lequel s'engagent avec nous les deux EPCI voisines : CCBC et CCSM.

### **Cotisation SDDEA**

Le Président sort d'une réunion et il rassure les élus sur le fait que l'on y voit désormais plus clair sur la phase de travaux qui va s'ouvrir et nous donnerons des informations lors des prochaines commissions et bureaux.

## Plan de sobriété

Présentation faite par Cédric Aubin, DST, qui reprend les enjeux financiers et les méthodes de calculs des différentes estimations et su suivi désormais mis en œuvre mois après mois depuis 2 ans.

Il convient ce soir de prendre une position sur la piscine qui est le poste avec le plus gros enjeu et sur lequel on peut vraiment avoir un levier

Bruno Martin, maire de Saint Just Sauvage, précise qu'il faut garder la souplesse dont on a fait preuve sur l'été pour profiter de la dernière belle semaine an août et que probablement, il faut continuer la sobriété hivernale.

Sacha Hewak, maire de Sézanne, demande s'il y a eu des retours négatifs. Le président répond que non la deuxième année et qu'en revanche nous avons eu des retours positifs sur les ouvertures du midi. Cédric Aubin, DST, rappelle que le nouveau contrat du SIEM en janvier 2025 diminue le coût du gaz mais que celui-ci reste 2,5 fois supérieur à la situation d'avant la crise de 2022. Nous maintenons le plan de fermeture hivernale et il conviendra de revenir sur la plan d'été.

## Ecofinances

Le Président précise que la DGFIP a bien reçu le gros travail d'inventaires des anomalies commandé et financé par la CCSSOM. Maintenant cela va se jouer dans les CCID sur les 2 prochaines années. Les révisions ne sont jamais faciles à gérer mais en général, elles portent sur des éléments qui existent depuis un certain temps et pour lequel il n'y avait pas de taxation.

## Tri sélectif

Sacha Hewak, maire de Sézanne, demande si la tendance positive est toujours réelle. Le Président confirme que oui.

## Intervention de Patrice Valentin, maire d'Esternay

Il informe les membres du départ de Pauline Cheyère qui va poursuivre sa carrière toujours sur les fonds LEADER, mais en Région.

Il exprime sa colère et sa déception de voir partir le dentiste d'Esternay et sa colère devant le fait qu'il n'a eu aucune aide de l'ARS.

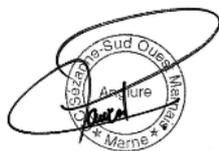
Zone d'activité : il précise avoir eu 2 demandes ce weekend. Il appuie l'idée d'une vision plus prospective.

SCOT : retour sur les réunions qui ont eu lieu et il précise qu'il y a un gros travail de fonds à faire.

Monsieur le Président clôture la séance à 20h31 et remercie les participants.

La prochaine réunion du bureau communautaire aura lieu le lundi 4 novembre 2024 à 19h.

Le Président,  
Cyril LAURENT



Le secrétaire de séance,  
Dany CARTON

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Dany Carton", written over a horizontal line.